LA PRESCRIPTION VACCINALE

Nouvelle thématique

DPC



Public : infirmiers libéraux,

pharmaciens

Pré-requis : être titulaire du DE Effectif : entre 6 et 14 apprenants



Intervenante: Dr BOZON, PH au service de maladies infectieuses et tropicales du CHU de Besançon



Dates: les 04 et 05 octobre 2024



Lieu: dans nos locaux à Besançon ou en intra établissement



Durée: 10 h 30 (1,5 jour) de 9h00 à 17h00



Tarif: 504 € HT



Validation: attestation de DPC

Objectifs de la formation :

Afin de pouvoir exercer l'activité de prescription de vaccins, les IDE ont l'obligation de suivre une formation de 10h30 dont les objectifs pédagogiques sont définis par voie réglementaire. Les pharmaciens, lorsqu'ils n'ont pas suivi d'enseignement relatif à l'administration ou à la prescription de vaccins dans le cadre de leur formation initiale, sont également concernés par ce décret.

Cette formation permettra aux participants de pouvoir exercer l'activité de prescription de vaccins en disposant d'une attestation de formation conformément aux nouveaux textes réglementaires.

Contenus pédagogiques :

- Différencier les différentes pathologies et leurs vaccins
- Connaître le calendrier des vaccinations
- Savoir tracer et transmettre l'information
- Savoir prescrire en pratique

Méthodes pédagogiques :

Affirmative : exposé théorique

Interrogative : feed-back permanent entre les stagiaires et

l'intervenant

Active : analyse de cas pratiques et cas cliniques